

Formation

Irrigation en culture maraichère bio

mardi 17 et mercredi 18 novembre 2015

Contenu de formation

Intervention de Simon Cordier de l'ARDEPI

Conception d'un réseau d'irrigation – Notions d'hydraulique (adéquation besoins ressources, notion de débit continu et débit d'équipement, pression statique, dynamique, les pertes de charges, le pompage)

Contrôle et entretien d'un réseau d'irrigation – Filtration (les différents types de filtre, les contrôles sur le réseau, sur une parcelle, l'entretien d'une installation, recherche de causes de dysfonctionnement)

Le matériel à la parcelle : les grandes familles de matériels (le goutte à goutte, la micro-aspersion, la mini-aspersion, avançages, inconvénients, contraintes, coût, besoin en débit, pression)

L'agronomie liée à l'irrigation (relation sol-plante-climat, ETP / ETref, ETM, besoins en eau, coefficients culturaux)

Gestion économe de l'eau (pilotage des irrigations, notion de phase de sensibilité, stratégie d'irrigation : doses de référence – fractionnement, bilan hydrique : principe, réalisation, limites, les mesures au champ : la tarière et la tensiométrie, ordre de grandeur des seuils de tension par type de cultures, les nouveaux outils de pilotage)

Visite d'une installation

Infos pratiques

- Horaires : de 9h00 à 17h00
- Coût : gratuit pour les agriculteurs et les porteurs de projet (financements VIVEA)
- Repas tiré du sac : chacun amène son casse-croûte.
- Public : agriculteurs contributeurs VIVEA, cotisants solidaires bio et non-bio, porteurs de projet, personnes intéressés par l'irrigation en maraichère bio.
- Lieu : CREAT de La Gaude



Inscription



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Mail : _____ @ _____

Tel : _____ date de naissance : ____/____/____

Je m'inscris à la formation :

Irrigation en culture maraichère bio

- 2 journées : 300 € (260 € si adhérents Agribio 06) : Joindre un chèque à l'ordre de Agribio Alpes-Maritimes avec mon bulletin d'inscription.
- Gratuit pour les contributeurs VIVEA (chef d'exploitation et conjoint collaborateur, cotisant solidaire) .Attention d'être à jour de vos contributions VIVEA au niveau de la MSA
- Pour les cotisants solidaires ou personnes nouvellement installées : merci de joindre une **attestation d'affiliation MSA**
- Pour les porteurs de projet : merci de joindre une attestation en démarche d'installation délivrée par le Points Accueil Installation.

A renvoyer à :

Agribio Alpes-Maritimes

MIN Fleurs 6 Box 58 06296 NICE CEDEX

Tel : 04 89 05 75 47 – 06 66 54 07 96

Courriel : agribio06-technique@bio-provence.org

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.06.07143.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Signature :